

Des bœufs et des négrillons pour le gouverneur

Le 6 août 1768 - Dumas à Vauquelin

Au dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-131

M. de Vauquelin commande la flûte du roi *la Garonne* de retour ce jour d'une traite au Fort Dauphin. Les bœufs et négrillons embarqués au Fort Dauphin pour le compte de Dumas, répondent à la demande que ce dernier en avait faite à Glemet, voir base documentaire => Le 28 mai 1768 - Dumas à Glemet. Ouverture de la traite à Foulepointe.

Deux remarques à propos de cette lettre :

- les bœufs de Dumas sont contremarqués, c'est-à-dire identifiés depuis l'embarquement comme destinés à Dumas. Ce fait contredit ce qu'écrit Poivre le lendemain : « Si dans la traversée il meurt un esclave ou un bœuf, ce qui meurt appartient au Roi, et tout ce qui est pour le compte du capitaine et de M. Dumas, jouit du beau droit de l'immortalité »
 - Dumas indique que le débarquement des négrillons peut se faire au grand jour, cette précision laisse à penser qu'il n'en était pas toujours de même.
-
-

Du 6 août 1768

M. de Vauclin

Je suis fort aise, Monsieur, de vous savoir en rade en bonne santé avec tout votre état-major et tout votre équipage. Vous pourrez faire débarquer mes bœufs avec les autres ; ils sont contremarqués, je les retrouverai. A l'égard de mes deux négrillons, vous pouvez me les envoyer par le premier venu qui les déclarera à tout venant pour m'appartenir. Je vous prie de dire à M. de Rochegude que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour sa satisfaction. Pour cet effet, il faut qu'il mette à terre le plus tôt possible.

Adieu, etc.

Signé Dumas

* * *